

VILLE DE FLERS-EN-ESCREBIEUX
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
CONSEIL MUNICIPAL
RÉUNION EN DATE DU 13 JUIN 2022

L'An Deux Mil Vingt Deux, le Treize Juin à Dix Huit Heures, le Conseil Municipal s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Jean-Jacques PEYRAUD, Maire, à la suite de la convocation qui lui a été faite cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

28 PRÉSENTS : M.M. PEYRAUD, STRZELECKI, Mme D'HAESE, M. DESRUMAUX, Mme LOUWYÉ, M. FAIDHERBE, Mme PÉRU M. LABRE, Mmes LECOIN, DEFRANCE, LASRI, M.M FAUCHOIS, SADOWSKI, CARLIER, Mme KOSITZKI, M. DASSONVILLE, Mme LEROY, M.M. CANONNE, PRÉVOT, Mmes DESCAMPS, MANIA, PONTHEUX, M. COSSART, Mmes GORNIK, MAAROUFI, M. WAVRANT, Mme DOISY, M. RIVIERRE.

1 POUVOIR : M. POCHART.

SECRÉTAIRE DE SÉANCE : M. DASSONVILLE.

OBJET : DELIBERATION PONCTUELLE PORTANT CREATION D'UN EMPLOI NON PERMANENT POUR FAIRE FACE A UN BESOIN LIE A UN ACCROISSEMENT TEMPORAIRE D'ACTIVITE (EN APPLICATION DE L'ARTICLE L.332-23-1° DU CODE GÉNÉRAL DE LA FONCTION PUBLIQUE)

Le Conseil Municipal ;

Vu le code général de la fonction publique, notamment son article L.332-23-1° ;

Considérant qu'il est nécessaire de recruter des agents contractuels pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité à savoir l'encadrement d'enfants durant les périodes scolaire, périscolaire et extrascolaire.

Sur le rapport de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré ;

DÉCIDE

La création à compter du 01 Septembre 2022 d'emplois non permanents pour faire face à des besoins liés à un accroissement temporaire d'activité.

- 2 adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (Durée Hebdomadaire : 17 heures)
- 2 adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (Durée Hebdomadaire : 23 heures)
- 2 adjoints d'animation relevant de la catégorie hiérarchique C à temps non complet (durée hebdomadaire 8 heures)

La rémunération des agents sera calculée par référence à l'indice brut 1^{er} Echelon (Echelle C1) du grade de recrutement.

Les crédits correspondants sont inscrits au budget.

Fait en séance les jour, mois et an susdits,
Suivent les signatures.

Pour extrait conforme.
Le Maire,
Jean-Jacques PEYRAUD.

Publié le
Envoyé en Sous-Préfecture le 27/06/2022
Réceptionné en Sous-Préfecture le 27/06/2022